

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Kais FEKIH.

Actif du bilan (exprimé en dinars)

Arrêté au 31/12/ 2013

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	667 107	246 745	420 362	364 367
AC11 Investissements de recherche et développement	649 407	233 619	415 788	342 188
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	13 126	4 575	22 179
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 619 673	531 157	1 088 516	942 884
AC21 Installations techniques et machines	1 389 495	462 259	927 236	813 726
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	230 178	68 899	161 280	129 158
AC3 Placements	9 934 062		9 934 062	10 406 180
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 927 000		9 927 000	10 400 000
AC336 Autres	7 062		7 062	6 180
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	1 166 192		1 166 192	65 524
AC510 Provisions pour primes non acquises	421 696		421 696	1 985
AC520 Provisions d'assurance vie	321 323		321 323	63 539
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	423 172		423 172	
AC6 Créances	1 723 360		1 723 360	103 044
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	645 738		645 738	22 425
AC611 Primes acquises et non émises	6 518		6 518	
AC6111 Primes a annuler	- 100 000		- 100 000	
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	666 612		666 612	22 425
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	72 609		72 609	
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	144 615		144 615	
AC63 Autres créances	933 007		933 007	80 619
AC631 Personnel	7 611		7 611	9 264
AC632 État, organismes de sécurité social, collectivités publiques	170 147		170 147	70 778
AC633 Débiteurs divers	755 249		755 249	577
AC7 Autres éléments d'actif	7 484 526		5 938 713	4 099 609
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 212 645		2 212 645	1 347 738
AC721 frais d'acquisition reportés	1 454 000		1 454 000	
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	1 545 814	1 875 582	2 335 692
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	192 097		192 097	287 259
AC733 Autres comptes de régularisation	204 388		204 388	128 920
Total de l'actif	22 594 921	2 323 716	20 271 205	15 981 608

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars)
Arrêté au 31/12/ 2013

	31/12/2013	31/12/2012
CP1 Capitaux propres	12 889 803	14 962 711
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	- 2 110 197	- 37 289
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 889 803	14 962 711
CP6 Résultat de l'exercice	- 3 667 333	- 2 072 908
Total capitaux propres avant affectation	9 222 470	12 889 803
PA2 Provisions pour autres risque et charge	128 203	
PA23 Autres provisions	128 203	
PA3 Provisions techniques brutes	8 691 645	1 440 828
PA310 Provisions pour primes non acquises	2 939 000	123 711
PA320 Provisions d'assurance vie	4 426 571	1 312 089
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	5 661	
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	1 320 414	5 028
PA5 PA5Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	726 519	1 985
PA6 Autres dettes	1 430 118	1 648 993
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	115 641	48 224
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	219 964	84 635
PA63 Autres dettes	593 803	445 799
PA632 Personnel	259 251	242 512
PA633 État, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	334 552	203 287
PA64 Créiteurs divers	500 709	1 070 335
PA7 Autres passifs	72 249	
PA712 Autres comptes de régularisation passif	72 249	
Total du passif	1 502 367	1 648 993
Total des capitaux propres et du passif	20 271 205	15 981 608

État de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance non vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

		Opérations brutes 31/12/2013	Cessions 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2012
PRNV1	Primes acquises (-)	2 453 825	1 006 956	1 446 868	111 143
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	5 269 113	1 426 668	3 842 445
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-	2 815 289	419 712	2 395 577
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	31 073		31 073
CHNV1	Charge de sinistres	2 142 335	514 677	1 627 658	30 278
CHNV11	Montants payés	-	826 949	91 504	735 444
CHNV12	Variation de provision pour sinistres	-	1 315 386	423 172	892 214
CHNV4	Frais d'exploitation	2 140 825	312 396	1 828 428	1 215 876
CHNV41	Frais d'acquisition	-	2 653 447		2 653 447
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	1 454 000		1 454 000
CHNV43	Frais d'administration	-	941 378		941 378
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+		312 396	312 396
CHNV5	Autres charges techniques	-	722 114		722 114
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance (et/ou de la réassurance non vie)	-	- 2 520 376	- 179 883	- 2 700 259

État de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

		Opérations brutes 31/12/2013	Cessions 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2012
PRV1	Primes	+	3 576 657	397 927	3 178 730
PRV11	Primes émises et acceptées	+	3 576 657	397 927	3 178 730
PRV2	Produits de placements	+	115 014		115 014
PRV21	Revenus des placements	+	115 014		115 014
CHV1	Charge de sinistres		59 783		59 783
CHV11	Montants payés	-	54 122		54 122
CHV12	Variation de la provision pour sinistres		5 661		5 661
CHV2	Variation des autres provisions techniques	-	3 114 482	257 783	2 856 699
CHV4	Frais d'exploitation	-	1 684 011	45 922	1 638 089
CHV41	Frais d'acquisition	-	790 352		790 352
CHV43	Frais d'administration	-	251 744		251 744
CHV44	Commissions reçues des réassureurs			45 922	45 922
CHV5	Autres charges techniques	-	641 914		641 914
CHV9	Charges de placements	-	21 352		21 352
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		- 1 176 635	- 94 222	- 1 282 180

État de Résultat (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

			31/12/2013	31/12/2012
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	+/-	- 2 700 259	- 1 765 407
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	+/-	- 1 282 180	- 493 919
	Sous total 1 a		- 3 982 438	- 2 259 326
PRNT 11	Revenus des placements		389 556	214 706
	Sous total 1		- 3 592 882	- 2 044 620
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)		45 111	26 480
CHNT 11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	45 111	26 480
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'État de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie		31 073	170
PRNT 2	Autres produits non techniques	+	20 587	2 385
CHNT 3	Autres charges non techniques	-	13	2 341
	Résultat provenant des activités ordinaires		- 3 648 492	- 2 071 228
CHNT 4	Impôts sur le résultat	-	18 902	1 676
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		- 3 667 394	- 2 072 904
PRNT 4	Gains extraordinaires	+	119	7
CHNT 5	Pertes extraordinaires	-	58	12
	Résultat extraordinaire		61	5
	Résultat net de l'exercice		- 3 667 333	- 2 072 908
CHNT 6/ PRNT	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		- 3 667 333	- 2 072 899

Tableau des engagements reçus et donnés

	2013	2012
HB1 Engagements reçus		
HB2 Engagements donnés		
HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données		
HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus		
HB 24 Autres engagements donnés		
HB 3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB 4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB 5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB 6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
(exprimé en dinars)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	7 985 695	1 666 805
Sommes versées pour paiement des sinistres	- 565 860	
Décaissements des primes pour les cessions	- 827 554	- 144 794
Encaissement des sinistres pour les cessions	31 297	
Commissions reçues sur les cessions	96 601	
Commissions versées aux intermédiaires	- 385 936	- 137 237
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 5 215 367	- 1 005 043
Variation des dépôts auprès des cédantes	40 012	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 22 427 000	- 14 400 000
Encaissements liés a la cession des placements financiers	22 900 000	16 000 142
Taxes sur les assurances versées au trésor	- 1 076 251	- 226 915
Produits financiers reçus	474 767	106 227
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 030 404	1 859 186
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 186 783	- 2 628 544
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 186 783	- 2 628 544
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		
Incidence Des Variations De Taux De Change Sur Les Liquidités Ou Equivalents De Liquidités		
Variation de trésorerie	843 622	- 769 359
Trésorerie de début d'exercice	1 347 738	2 117 097
Trésorerie de fin d'exercice	2 191 360	1 347 738

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31/12/2013

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 - 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 dinars

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du lac

2 - Conseil d'Administration

- Monsieur Mohamed Ali CHEKIR, Président du Conseil d'Administration
- La Société Al Karama Holding S.A
- La Banque Zitouna
- La Société Portefeuille Invest SARL
- l'Etat tunisien
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

3 - Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A - Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés

Les frais engagés avant la phase de mise en exploitation de ZITOUNA TAKAFUL sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B - Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

C - Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D - Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises l'assurance et/ou de réassurances.

E - Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Ouverture de plus de 30 agences ZITOUNA TAKAFUL
- Inauguration du siège social ZITOUNA TAKAFUL
- Lancement de la première campagne institutionnelle de grande envergure (TV, radios, affichages urbains, presse écrite...)
- Nomination de Dr Mounir TLILI membre du Comité de contrôle Charaique de ZITOUNA TAKAFUL,
- Réception définitive du système "Gestion Electronique des Documents et Bureau d'Ordre",
- Un projet de Loi relatif au Takaful a été soumis par le gouvernement à l'Assemblée Nationale Constituante courant le mois de Mai 2013,

- Création de deux nouvelles sociétés d'assurance Takaful courant l'année 2013 baptisées : «AL AMANA TAKAFUL » et « TAKAFULIA »
- Adoption par l'Assemblée Nationale Constituante du projet de Loi relatif aux Sukuks islamiques,

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2013 de 420 362 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2013	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	649 407	56 826	176 794	233 619	415 788
Autres immobilisations incorporelles	17 700	7 226	5 900	13 126	4 575
Total	667 107	64 051	182 694	246 745	420 362

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2013 un montant net de 1 088 516 dinars :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2013	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	342 653	60 810	65 499	126 308	216 344
Mobilier et Matériel de bureau	230 178	29 174	39 724	68 899	161 280
Matériel informatique	426 447	109 423	133 272	242 695	183 752
AAI	620 395	23 412	69 843	93 255	527 140
Total	1 619 673	222 819	308 338	531 157	1 088 516

AC3 - Placements

Les placements présentent un solde au 31/12/2013 de 9 934 062 Dinars, ils englobent :

Désignations	2013	2012	Variation
Placements bancaires	9 927 000	10 400 000	- 473 000
Dépôts et cautionnement	7 062	6 180	882
Total	9 934 062	10 406 180	- 472 118

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2013 un montant net de 1 166 192 DT contre 65 524 DT au 31/12/2012 soit une augmentation de 1 100 668 DT :

Libellés	2013	2012	Variation
Part des réassureurs dans les primes non acquises non vie	421 696	0	421 696
Part des réassureurs dans les provisions techniques vie	321 323	63 539	257 784
Part des réassureurs dans les sinistres à payer non vie	423 172	0	423 172
Total	1 166 192	63 539	1 102 653

AC6 - Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2013 à un montant net de 645 738 Dinars, il s'agit principalement des cotisations impayées TAKAFUL GENERAL relatives aux émissions du mois de décembre 2013 :

LIBELLES	2013	2012	Variation
Primes acquises et non émises	6 518	0	6 518
Primes à annuler	-100 000	0	-100 000
Créances nées d'opérations d'assurance directe	666 612	22 425	644 187
IDA	65 684	0	65 684
Hors IDA	6 925	0	6 925
Total	645 738	22 425	623 313

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2013 de 933 007 dinars, elle est alimentée principalement des créances vis-à-vis des agents d'assurances stagiaires et des créances vis-à-vis de l'Etat (retenues à la source et reports d'impôts) soient respectivement de 647 738 dinars et 170 147 dinars.

AC7 Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2013 de 2 212 645 DT contre 1 347 738 DT au 31/12/2012, elle se détaille comme suit :

LIBELLES	2013	2012	Variation
Compte courant bancaires	1 895 827	1 285 846	609 982
Caisse	295 532	61 893	233 640
valeur à l'encaissement	21 285	0	21 285
Total	2 212 645	1 347 738	864 907

AC721 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2013, cette rubrique présente un solde de 1 454 000 DT. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non

acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de résultat technique) aux primes émises.

AC722 Autres charges à répartir

Cette rubrique est alimentée des frais préliminaires engagés par la société avant sa mise en exploitation commerciale et des frais de communication. Elle présente un solde net au 31/12/2013 de 1 875 582 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute	Résorption	Net
Frais préliminaires	2 431 619	-1 217 261	1 214 358
Frais de Communication	989 777	-328 553	661 224
Total	3 421 395	-1 545 814	1 875 582

AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus

Il s'agit des participations au profit sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUAJAH) acquis à l'exercice 2013 et non encore échus. Le montant net de cette rubrique au 31/12/2013 est de 192 097 dinars

AC733 Autres comptes de régularisation actif

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2013 qui s'élèvent à 204 388 dinars.

CP1 - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Résultat	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2012	15 000 000	-2 072 908	-37 289	12 889 803
Affectation du résultat 2012		2 072 908	-2 072 908	0
Résultat de l'exercice 2013		-3 667 333		-3 667 333
Total	15 000 000	-3 667 333	-2 110 197	9 222 470

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar, réparties comme suit :

Libellé	Nombre d'actions
Société Princesse Holding S.A	8 699 995
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	2
M Mohamed Ali Chekir	1
M Mahfoudh Barouni	1
M Moncef El Materi	1
Total	15 000 000

PA3 – Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2013 un montant de **2 939 000** dinars.

PA320 : Provisions d'assurance vie

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques vie soit un montant au 31/12/2013 de **4 426 571** dinars. Les provisions mathématiques vie correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

PA330 : Provisions pour sinistre vie

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2013 de **5 661** dinars.

PA331 : Provisions pour sinistre non vie

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2013 une seule méthode (Dossier par dossier)

Le montant des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2013 s'élèvent à **1 320 414** Dinars.

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2013 de **726 519** dinars.

PA6 – Autres dettes

PA61 : Dettes nées d'assurances directes

Cette rubrique présente au 31/12/2013 un solde de **115 641** Dinars, elle est alimentée principalement par les dettes envers les participants et les intermédiaires.

PA62 : Dettes nées de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à **219 964** Dinars.

PA632 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **259 251** Dinars, elle est alimentée principalement par le solde du compte dettes pour congés à payer et du compte personnel charges à payer (prime de rendement exercice 2013).

PA633 : Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le Solde de cette rubrique est de **334 552** Dinars, elle correspond aux dettes envers l'Etat et la CNSS au titre des retenues sur salaires à payer courant 2014.

PA64 Créiteurs divers

La rubrique « créiteur divers » s'élève au 31/12/2013 à **500 709** Dinars, elle est alimentée principalement par les soldes des comptes fournisseurs et du compte charge à payer.

PA712 Autres comptes de régularisation passif

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2013 qui s'élèvent à **72 249** dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**PRNV1 : Primes Acquises**

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2013 de **1 446 868 Dinars** qui se détaille comme suit :

Libellé	Opérations brutes au 31/12/ 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012
Primes émises et acceptées	5 269 113	-1 426 668	3 842 445	157 157	-146 573	10 584
Variation de la PPNA	-2 815 289	419 712	-2 395 577	-123 711	1 985	-121 727
Total	2 453 825	-1 006 956	1 446 868	33 446	-144 589	-111 143

PRNT3 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie. Il s'agit des produits nets des placements « ISTITHMAR MOUAJAH » et des rémunérations nettes des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2013 de **31 073** Dinars :

Libellé	2013	2012	Variation
Revenus des dépôts	13 109	258	12 850
Revenus des placements	40 744		40 744
Charges de placements	22 780	88	22 692
Produits de Placements Non vie Nets	31 073	170	30 903

CHNV1 : Charges de sinistres

CHNV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2013 un solde net de **735 444** Dinars :

Libellé	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012
Sinistres payés nets de recours	455 086	-91 504	363 582			
Frais de gestion des sinistres	371 862		371 862	25 251		25 251
Total	826 949	-91 504	735 444	25 251		25 251

CHNV12 : Variation de provision pour sinistres

Le montant des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2013 s'élèvent à **892 214** Dinars.

CHNV4 : Frais d'exploitation

CHNV41: Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **2 653 447** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **489 309** Dinars et **2 164 138** Dinars.

CHNV42 : Variation du montant des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de **1 454 000** Dinars.

CHNV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2013 est de **941 378** Dinars.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2013 à **312 396** Dinars contre **2 513** Dinars en 2012.

CHNV5: Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **722 114** Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV1 : Primes émises et acceptés

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2013 de **3 178 730** Dinars.

PRV2 : Produits de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2013 de **115 014** Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Produit de placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	100 691	5 504	7 817
Rémunération sur dépôts	14 323	4 464	97 229
TOTAL	115 014	9 968	105 046

CHV1 : Charges de sinistres

CHV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2013 un solde net de **54 122** Dinars. Ils correspondent aux frais internes notamment les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité.

CHV4 : Frais d'exploitation

CHV41 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **790 352** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de 373 380 Dinars et 416 972 Dinars.

CHV43: Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2013 est de **251 744** Dinars.

CHV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2013 s'élève à **45 922** Dinars.

CHV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **641 914** Dinars.

CHV9 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2013 de **21 352** Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Frais bancaires	851	183	668
Frais de gestion internes	20 501	6 099	14 402
Total	21 352	6 282	15 070

VII - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**PRNT11 : Revenus de placements**

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2013 de **389 556** Dinars, il est détaillé comme suit :

Libellé	2013	2012
Revenus des placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	353 070	206 505
Revenus des Dépôts	36 486	8 200
Total	389 556	214 706

CHNT1: Charges de placements (assurance et/ou réassurance non vie)**CHNT11: Charges de placements**

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2013 de **45 111** Dinars :

Libellé	2013	2012
Intérêt sur dépôt de réassurance	71	0
Frais bancaires	4 287	1 407
Frais de gestion internes	40 753	25 064
Total	45 111	26 471

PRNT2 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31/12/2013 de **20 587** Dinars, ils englobent principalement les indemnisations des sociétés d'assurance et le crédit de TFP acquis au titre de l'exercice 2013.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2013

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du constitutive du 6 Janvier 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Zitouna Takaful relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Zitouna Takaful, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 20 271 205 Dinars, un résultat déficitaire de l'exercice de 3 667 333 Dinars et une variation de trésorerie positive de 843 622 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Zitouna Takaful au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la société n'a pas observé dans leur totalité les dispositions du décret sus- visé ainsi que celles de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 28 Avril 2014

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Business Auditing And Consulting
Membre de TIAG International
Kaïs FEKIH

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2013**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2013 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Au cours de 2013, la société a souscrit des contrats « ISTITHMAR » & « ISTITHMAR MOUAJAH » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 22,427 MDT, détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2013 (DT)
Opérateur	13 521 000	287 035
Participants- Family	5 656 000	84 847
Participants- General	3 250 000	37 724
Total	22 427 000	409 606

- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

- La société « ELKARAMA Holding.SA » principal actionnaire de la société a engagé pour le compte de cette dernière des frais divers de constitution pour un montant total de 1 040 230 DT (Acquisitions d'immobilisations ; Honoraires d'étude ; Frais du personnel). Au cours de 2013, la société a effectué un règlement de 706 246 DT pour solde de cette dette.
- La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012 ; Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées.
- Au cours de 2012, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTTHMAR MOUJAH » venant à échéance en 2013 et ce pour un total de 10 400 000 DT. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2013 de 44 155 DT.
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2013 relativement à ces dépôts s'élève à 50 809 DT.
- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque. Cette convention prévoit le paiement à la banque d'une commission au taux 10% du montant de la contribution nette perçue sur chaque contrat.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute servie au directeur général en 2013 est de 172 350 DT. Les charges sociales et fiscales totalisent 23 997 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Business Auditing And Consulting
Membre de TIAG International
Kaïs FEKIH